



Madame La Première Ministre, Madame La Député, Elisabeth Borne

Caen, le 1^{er} juillet

Objet : Interpellation sur la situation du secteur social & médico-social : Attractivité des métiers et pénurie de personnels

Madame La première Ministre, Madame La Député,

Depuis maintenant plus d'un an, un collectif réunissant 13 fédérations et tête de réseau s'est constitué en Normandie (*toutes ces fédérations représentent des associations normandes œuvrant dans les champs du social, du médico-social et du sanitaire*) et souhaite attirer votre attention sur la crise actuelle qui traverse les métiers de l'accompagnement de nos concitoyens les plus vulnérables.

En Normandie, c'est 56 000 salariés qui travaillent dans nos associations soit 6 % des emplois régionaux.

Aujourd'hui, ces associations connaissent des difficultés d'attractivité et une véritable pénurie de professionnels mettant à mal la continuité et la qualité des accompagnements auprès des personnes handicapées, des personnes âgées en perte d'autonomie, des majeurs protégés, des enfants placés et de tous les personnes victimes d'exclusion sociale.

Cette situation devient critique pour la conduite des politiques de solidarité à un moment où la défense de la cohésion sociale est plus que jamais indispensable. Depuis plus d'un an, nous alertons régulièrement les pouvoirs publics sur cette situation qui peut mener à une rupture brutale

A l'occasion de la Conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social du 18 février dernier, nous avons rappelé ces constats. Nous avons salué les nombreuses annonces et cette approche qui vise à prendre en compte tous les aspects de la crise du travail social depuis le sens même de la mission à la promotion de ces métiers en passant par les questions de revalorisation salariale, la modernisation des conventions collectives ainsi que la formation initiale et continue.

Lors de cette conférence, le Gouvernement a annoncé un engagement financier pour la revalorisation des métiers de la filière socio-éducative, dans un co-financement avec les conseils départementaux. Ces moyens financiers devaient être versés à partir de juin 2022 à nos salariés.

Ce 18 février, nous nous sommes réjouis que l'Etat reconnaisse enfin l'existence des « *Oubliés du Ségur* » et avons salué ces engagements financiers qui représentent une étape déterminante pour la valorisation de nos métiers au service des plus vulnérables. Néanmoins, nous constatons que des salariés indispensables à la tenue de nos missions et au fonctionnement de nos associations, le plus souvent avec les rémunérations les plus faibles demeurent encore oubliés. C'est le cas notamment des fonctions techniques, logistiques, administratives et comptables.

Enfin, en ce mois de juin 2022, nous n'avons toujours pas de calendrier sur les moyens financiers annoncés qui n'ont pas été effectivement versés, créant des sentiments d'incompréhension, de malaise et de colère chez nos salariés. Cette situation pressante ne peut pas en outre mener nos associations à anticiper ces revalorisations sur leurs fonds propres, au vu des fragilités actuelles rencontrées dans un moment de fortes tensions financières.

Dans le même temps, le niveau atteint par la hausse des prix à la consommation altère le pouvoir d'achat des professionnels du secteur dont le salaire net mensuel moyen est environ de 25% inférieur au salaire net moyen de nos concitoyens. La perte de pouvoir d'achat de ces professionnels, déjà soulignée lors de la conférence des métiers, s'aggrave et rend insuffisantes les mesures déjà prises.

Dans le cadre du prochain Projet de Loi sur le pouvoir d'achat, il conviendra également de prendre en compte la mesure prise en faveur de la hausse du traitement indiciaire dans la fonction publique, qui vient de fait accroître la différence de rémunération entre des professionnels qui, en dépit de statut différent, remplissent des missions équivalentes. Cette hausse de traitement indiciaire de la fonction publique doit s'accompagner d'une mesure similaire pour nos salariés.

Madame La première Ministre, Madame La Député, il y a urgence à soutenir tous les professionnels du secteur en poursuivant la démarche engagée et à remédier à cette situation qui fracture davantage le pays et mine la cohésion nationale. Les professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social ont à cet égard un rôle déterminant à jouer. Ils ont besoin, plus que jamais, d'être soutenus afin de tenir leurs missions dans des conditions dignes et acceptables.

Nous appelons urgemment à **la mise en œuvre effective et rapide des engagements financiers annoncés le 18 février mais aussi à l'institution d'une mesure pour soutenir le pouvoir d'achat de l'ensemble des professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social.**

Dans le même temps, nous appelons à une **revalorisation des financements publics pour la conduite de ces politiques de solidarité qui devrait faire l'objet d'une mesure d'urgence pour prendre en compte la hausse des prix.**

C'est la Solidarité, au cœur de notre pacte social, qui est fragilisée lorsque le secteur associatif ne peut plus fonctionner normalement.

Dans l'espoir que cette demande puisse être entendue, nous vous prions d'agréer, Madame La première Ministre, Madame La Député, l'expression de notre très haute considération.